

Lille, le 8 décembre 2010

Karine BOULONNE

Secrétaire académique SNES

Didier BLANCHARD

Secrétaire académique adjoint SNEP-FSU



A

Madame le Recteur de l'académie de Lille

Cité Guy Debeyre

20 rue saint Jacques

59000 LILLE

Madame le Recteur,

Comme demandé pour préparer le GT du 14 décembre, voici nos propositions d'ajouts et de modifications concernant le barème pour l'intra 2011.

- Points agrégés : nous demandons un retour à une bonification mesurée. En effet, mettre 500 points sur les vœux lycée est beaucoup trop discriminant par rapport aux certifiés (équivalent de 32 ans dans le même poste pour rattraper les points). Elle est par ailleurs en contradiction avec les directives ministérielles qui rappellent dans le BO la législation : la priorité doit être donnée au rapprochement de conjoint. Or, cette mesure sur les agrégés crée un déséquilibre trop important vis-à-vis des bonifications familiales. Nous demandons une bonification progressive qui pourrait être de l'ordre de 90 pts pour les vœux précis établissement, et 150 pts maximum pour les vœux géographiques plus larges typés lycées.

- Points TZR : nous demandons le retour à une bonification de 20 points par an avec un bonus de 20 points tous les 4 ans. Cela permet de ne pas plafonner les bonifications à 3 ans qui pénalise les « anciens » TZR et ne permet pas une stabilisation sur poste fixe dans de nombreuses disciplines. Il est essentiel pour nos collègues qu'il y ait reconnaissance de la pénibilité d'une mission qui est rarement choisie autrement que par défaut. Nous demandons aussi à ce que les TZR venant de l'inter ne soient pas discriminés et puissent bénéficier aussi de ces points. Nous sommes toujours demandeurs d'un groupe de travail sur le calibrage des ZR préalablement à la saisie des vœux : de nombreuses ZR ont été bloquées lors du dernier mouvement, notamment celles qui avaient peu de zones limitrophes, rendant inopérantes des demandes de mutation et gâchant souvent des 50 pts pris sur le premier vœu par des stagiaires. Comme nous l'avions prévu et comme nous le constatons depuis la rentrée, ces ZR bloquées favorisent l'affectation sur zone limitrophe ce qui dégrade considérablement les conditions d'exercices des TZR.

Nous pensons qu'il faut également revoir la façon dont sont attribuées les AFA en GT AJUFA et clarifier les modalités : il nous a semblé en effet que les règles définies dans la circulaire n'étaient pas comprises par tous de la même façon, et qu'il y a donc pu y avoir une différence de traitement entre les disciplines.

- Reconversion : nous demandons à ce que les bonifications ne portent pas sur les vœux précis mais sur des vœux larges au moins groupement de communes. Quel bilan de l'affectation de ces personnels ?

- Retour congé parental, CLD : nous demandons à ce que les collègues qui renouvellent leur congé parental ou ceux en CLD ne perdent pas leur poste, et, si cela devait être le cas, qu'ils soient traités lors de leur réintégration comme de vraies MCS en les mettant en REA sur vœux bonifiés afin de pouvoir conserver l'ancienneté de poste. Toute bonification ne devrait pas être conditionnée à la formulation d'un nombre minimum de vœux larges, ce qui était le cas des retours de congés parentaux mais pas des retours de CLD, complexifiant encore davantage les règles du mouvement alors qu'elles concernent des personnels qui n'étaient plus en activité, donc moins au fait des modifications effectuées sur le barème.

- Postes adaptés : nous demandons à ce que ces collègues soient considérés en MCS pour être au plus proche de leur ancien établissement et qu'ils soient en REA sur les vœux bonifiés.

- les points APV : nous demandons à ce que pour les points de sorties d'APV soient pris en compte aussi les vœux larges restrictifs (vœux communes ou Géo typés collège ou lycée).

- les MCS : nous demandons à ce que le vœu ZR bonifié soit supprimé. Cela n'a pas été compris par les collègues, souvent déstabilisés par leur situation, obligeant les services à recontacter les personnels concernés pour vérifier leurs intentions et certains se sont vus affectés en ZR sans être REA, perdant ainsi toute leur ancienneté de poste. Nous demandons à ce que les collègues qui auraient un poste trop loin de leur ancien établissement continuent à être affectés dans la ZR de leur ancien établissement s'ils le désirent.

- RRE : nous demandons une bonification de 30 points + 50 points par enfants, ainsi le nombre d'enfants serait pris en compte dans l'attribution de cette bonification.
- Rapprochement de conjoint : nous demandons le maintien à 50 points non plafonnés par enfant.
- Points stagiaires : nous demandons que soit étudiée la possibilité de ne pas obliger les personnels concernés à les utiliser sur leur premier vœu mais sur le vœu de leur choix. Ils pourraient ainsi respecter une logique de vœux partant du plus précis à des vœux plus larges, plutôt que de commencer par un vœu large ne correspondant pas vraiment à leurs aspirations.
- Intravilles : nous restons favorables à cette mesure qui permet d'améliorer la satisfaction des vœux des collègues sans léser qui que ce soit, tous les établissements étant égaux.
- Extension : nous demandons le maintien de votre proposition de l'an dernier, à savoir que le barème pris pour l'extension soit le barème commun plus le barème familial.
- Personnels recrutés au titre du handicap : quels seront les éléments qui figureront dans la circulaire ?
- Mouvement spécifique : nous souhaitons un bilan sur l'occupation à titre provisoire de certains et de la non occupation d'entre eux depuis plusieurs années, ce qui pose la question de la pertinence de les maintenir.
- SEGPA : nous souhaitons réinsister sur la nécessité de travailler en amont sur la répartition des heures SEGPA en particulier en anglais, afin d'éviter la constitution de blocs de plusieurs heures, parfois supérieurs à la moitié du service du TZR qui va les obtenir.
- Enseignement hors discipline : Nous vous demandons de supprimer les bonifications concernant les personnels affectés volontairement ou non hors discipline. Ces bonifications substantielles (de 50 à 700 pts) sont un leurre pour nos collègues pour lesquels il n'y a pas de postes accessibles même avec ce super bonus (physique appliquée ou STI, et les PLP en électronique, électrotechnique, mécanique ...). Il s'agit par ailleurs de valoriser une affectation considérée comme illégale, analyse confortée par le tribunal administratif à plusieurs reprises. Enfin le commentaire indiquant qu'il est « normal » de valoriser ces affectations par des points serait extrêmement mal ressenti par les collègues non concernés et qui pourtant effectuent leurs missions avec professionnalisme dans un contexte de plus en plus difficile. Le respect des disciplines est un élément majeur à prendre en considération. Quels plans de reconversion sont mis en place concernant ces disciplines ? Quel bilan de ces bonifications lors du dernier mouvement ?
- Postes STG : comment sera organisée la mise en stage à la rentrée prochaine ? Nous avons par ailleurs constaté que 3 stagiaires de cette année étaient affectés en établissement RAR, contrairement aux chiffres qui nous ont été avancés.
- Nous vous demandons enfin de ne pas diffuser le projet de mouvement auprès des candidats à mutation. Quel service rendez-vous là, alors que la période est particulièrement angoissante pour les personnels en mesure de carte ou ceux qui entrent dans l'académie et qui sont susceptibles de partir en extension ? Quel est l'intérêt pour les collègues qui devront de toute façon attendre la fin des commissions pour prendre leurs dispositions ?

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, et nous vous prions d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de notre profond respect.

Pour le secrétariat académique SNES-FSU

Karine BOULONNE



Pour le secrétariat académique SNEP-FSU

Didier BLANCHARD

